

COMMUNE DE SAINT-VIANCE

Délibération n°2026-022

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

••••

AFFAIRES GENERALES Election des membres au conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Le premier avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, **Maire**.

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Eric BOLIN, Jérôme HEREIL, Guy REYNIER, Agnès RAYMOND, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Céline AUMONT, Romain TREILLE, Jean-Baptiste BOSREDON, Marine LAPEYRE, Michel OLIVIER et Gwenaëlle DUMAS.

Membres	19	Présents	19	Représentés	0
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------

Madame Chantal BREUIL a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26 mars 2026.

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, que les **articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés** exigent un minimum de 4 membres élus et un maximum de 8 membres élus,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé à **5**.

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de **5** membres du Conseil municipal appelés à siéger au CCAS ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale : Chantal BREUIL, Jean-Baptiste BOSREDON, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL et Michel OLIVIER.

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu dix-neuf voix : Chantal BREUIL, Jean-Baptiste BOSREDON, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL et Michel OLIVIER.



Après avoir, conformément à l'article R. 123-8 susvisé, voté à scrutin secret, le Conseil municipal élit en qualité de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

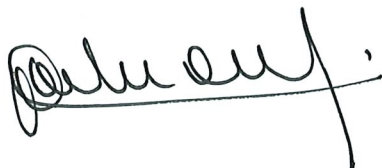
- Madame Chantal BREUIL,
- Madame Sonia CHOUZENOUX,
- Monsieur Jean-Baptiste BOSREDON,
- Monsieur Bernard CHARBONNEL,
- Monsieur Michel OLIVIER.

Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

**Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS**



**Le secrétaire,
Chantal BREUIL**

